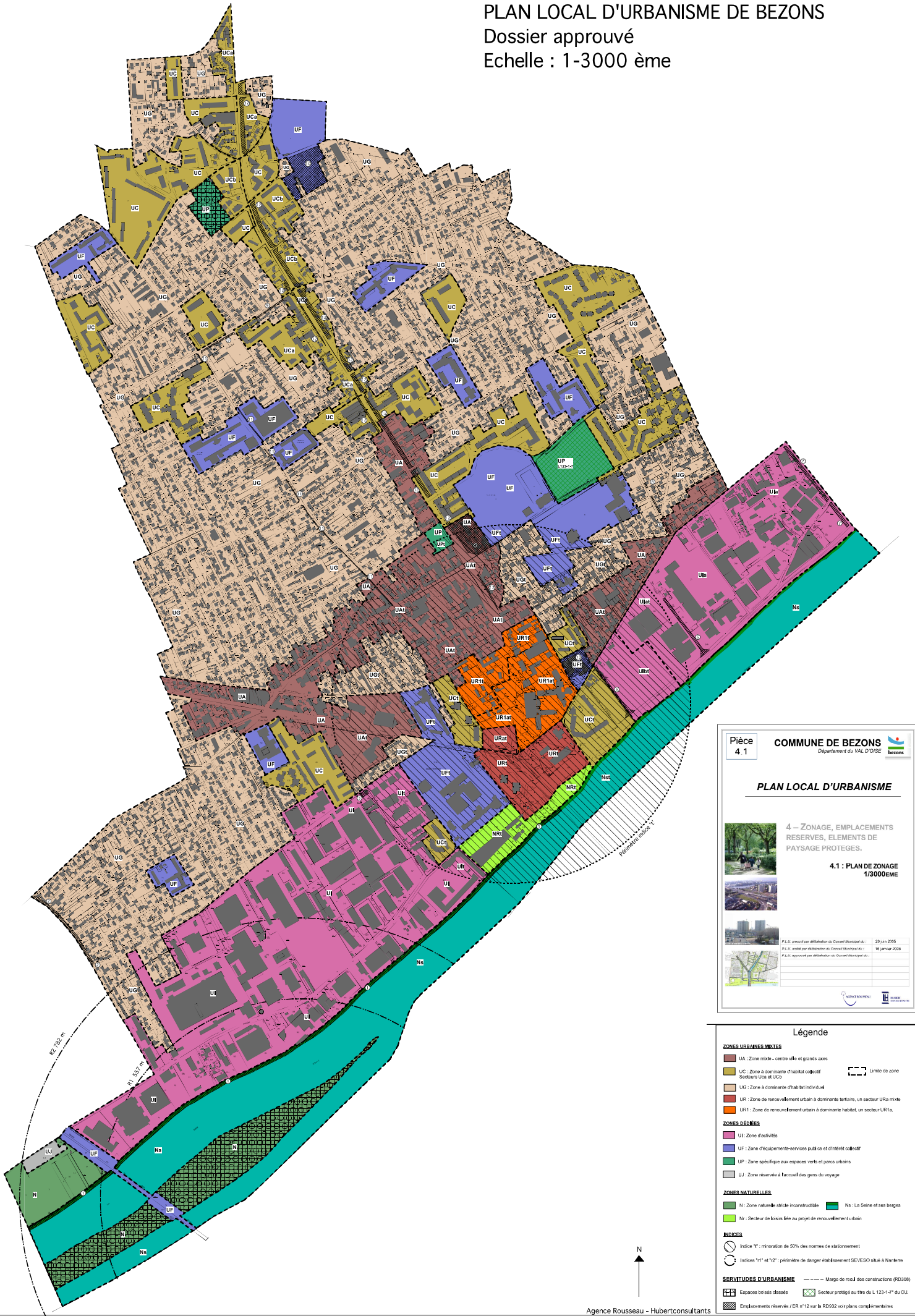


PLAN LOCAL D'URBANISME DE BEZONS

Dossier approuvé

Echelle : 1-3000 ème



Pièce 4.1

COMMUNE DE BEZONS
Département du VAL D'OISE

PLAN LOCAL D'URBANISME

4 – ZONAGE, EMBLEMENTS RESERVES, ELEMENTS DE PAYSAGE PROTEGES.

4.1 : PLAN DE ZONAGE 1/3000EME

P.L.U. prescrit par délibération du Conseil Municipal du :	29 juin 2005
P.L.U. arrêté par délibération du Conseil Municipal du :	10 janvier 2008
P.L.U. approuvé par délibération du Conseil Municipal du :	

Légende

ZONES URBAINES MIXTES

- UA : Zone mixte - centre ville et grands axes
- UC : Zone à dominante d'habitat collectif
- UG : Zone à dominante d'habitat individuel
- UR : Zone de renouvellement urbain à dominante tertiaire, un secteur URa mixte
- UR1 : Zone de renouvellement urbain à dominante habitat, un secteur UR1a

ZONES DÉTACHÉES

- UI : Zone d'activités
- UF : Zone d'équipements-services publics et d'intérêt collectif
- UP : Zone spécifique aux espaces verts et parcs urbains
- UJ : Zone réservée à l'accueil des gens du voyage

ZONES NATURELLES

- N : Zone naturelle stricte inconstructible
- Ns : La Seine et ses berges
- Nr : Secteur de loisirs liés au projet de renouvellement urbain

INDICES

- Indice "T" : minoration de 50% des normes de stationnement
- Indices "11" et "12" : périmètre de danger établissement SEVESO situé à Nanterre

SERVITUDES D'URBANISME

- Marge de recul des constructions (R0308)
- Espaces boisés classés
- Secteur protégé au titre du L.123-1-4° du CU.
- Emplacements réservés / ER n°12 sur la RD302 voir plans complémentaires